

POUVOIR D'ACHAT

La CFE-CGC réclame l'ouverture de NAO anticipée mais pas que...

CONTEXTE :

UNE INFLATION A SON SOMMET

6.1% à fin Juillet

5,8 % à fin aout

LA LOI DU 16 AOUT 2022 SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Dispositions relatives à la prime transport

- Passage à 400€ défiscalisé

Prime partage de la valeur

- Jusqu'à 6000€ défiscalisé <3SMIC

Défiscalisation des HS avec un plafond de 7500€ (commun avec RTT)

Monétisation RTT de l'année en cours

- Etams et cadres au forfait HORS
SCOPE de la défiscalisation !!!

Déblocage PEG

- Jusqu'à 10 000€ pour l'achat de
biens ou prestations services.

Autres leviers : Mutuelle via l'utilisation de l'excédent Mobilité Mutuelle...

Un Groupe de Réflexion Partitaire se réunira le mercredi 14 septembre autour du sujet du pouvoir d'achat pour définir les actions concrètes à mettre en œuvre.

Pour LA CFE-CGC, il est urgent que les salariés puissent bénéficier de mesures fortes sur le pouvoir d'achat. La mise en œuvre doit être rapide mais il nous faut également envisager le moyen terme.

L'accord RENOUEVEAU 2025, signé par la CFE-CGC comporte un chapitre sur la reconnaissance collective et individuelle, nous demandons à l'activer avant les congés, la direction nous a enfin entendue.

LA CFE-CGC DEMANDE L'OUVERTURE DES NAO SUR LES SALAIRES 2023

Dans un contexte d'inflation aussi élevé, la priorité est à la revalorisation pérenne des salaires. Il est urgent d'ouvrir les négociations sur les salaires 2023 afin qu'ils puissent être revalorisés à **minima à la hauteur de l'inflation**. Nous devons soutenir le pouvoir d'achat à travers le salaire !!!

L'URGENCE D'AGIR NOUS PERMET EGALEMENT

D'UTILISER LE DISPOSITIF LEGAL (LOI DU 16 AOUT 2022)

Cette loi permet aux entreprises d'actionner plusieurs leviers, soit de manière unilatérale (sans concertation) soit en passant par un accord collectif, la CFE-CGC a toujours travaillé en ce sens prônant un dialogue social de qualité.

L'entreprise peut donc agir sur la défiscalisation des heures supplémentaires, le rachat des RTT, le versement d'une prime de partage de la valeur et/ou d'une prime de transport. **Les salariés attendent un geste fort pour leur pouvoir d'achat en cette fin d'année.**

**LA CFE CGC A D'AUTRES PROPOSITIONS A FAIRE.
NOUS Y REVIENDRONS DANS UN PROCHAIN TRACT.**

Contacts CFE-CGC Renault Electricity

Mail MCA : cfecgcmca@gmail.com

Mail Douai : cfecgc.renault.douai@wanadoo.fr

Mail STA: cfecgc.sta@renault.com

ECRETAGE suite à réunion de négociation du 8 septembre 2022

Proposition

- Possibilité de placer 10 jours maximum dans le PERECO: au choix entre le Compte transitoire et le CTI (abondement de 30%)
 - Ce placement est exonéré d'impôt et de charges salariales à l'exception de la CSG - CRDS
- Monétisation:
 - 10 jours par an sur tous les sites: CTI ou Compte transitoire (au choix)

NOUVELLES PROPOSITIONS SUITE AUX REMARQUES

Tenir compte des spécificités de calendrier propre à chaque site

- La bascule des CP et CA se fait au 1^{er} juin à Maubeuge et Ruitz, au 1^{er} janvier à Douai compte-tenu des périodes d'acquisition et de prise des congés

Nouvelles propositions

- Date d'appréciation de l'écrétage: CTI de 15 jours maxi

DOUAI	MAUBEUGE / RUITZ
À partir du 31 décembre 2022	À partir du 31 mai 2023

- En cas de CTI > 15 jours, un nombre de jours de CTI minimum à prendre sur une période donnée

NB MINI DE JOURS	DOUAI	MAUBEUGE / RUITZ
10	01/09/22 au 31/05/23 (jours pointés du 01/01/23 au 31/05/23)	01/09/22 au 31/05/23
20	01/06/23 au 31/05/24 (jours pointés du 01/01/24 au 31/05/24)	01/06/23 au 31/05/24
25	01/06/24 au 31/05/25 (jours pointés du 01/01/25 au 31/05/25)	01/06/24 au 31/05/25

Situation particulières

- Salarié en dispense d'activité → non concerné par l'écrétage dès lors qu'un avenant de passage en DA est signé ou en cours
- Absences longues durées → en cas d'absence sur plus de la moitié de la période, le nb de jours de CTI à prendre sera réduit de moitié. En cas d'absence sur toute la période, pas d'écrétage. Un calendrier sera établi avec le manager au retour du salarié pour tenir compte des risques d'écrétage ultérieurs.

**Professionnel, Techniciens, Agents de Maîtrise,
Ingénieurs et Cadres, seule la CFE-CGC
défend et défendra toujours vos intérêts...
ADHEREZ !!**

